

NOUVELLES DE LA POSTULATION

14 mars 2023

Aujourd'hui, 14 Mars, le Postulateur s'est rendu au Palais du Dicastère des Causes des Saints, place Pio XII, face à St-Pierre. Il a remis au Sous-secrétaire, le Père Turek la lettre



officielle pour accéder à la Commission Médicale (CONSULTA MEDICA) : le cas de la guérison de la petite Josette Poulain va être examiné pour en déclarer l'inexplicabilité ou non. La demande a été signée par le Supérieur Général.

Le Postulateur a rencontré aussi l'imprimeur (Imprimerie NOVA RES, Roma) de tous les documents du Dicastère, qui sera chargé d'imprimer à nouveau le Summarium sur le cas de Josette. Ce dossier sera complété par les cinq dernières expertises, dont la dernière - favorable- nous donne la possibilité d'accéder à la Commission Médicale. Les copies, ainsi complétées, seront distribuées aux sept Spécialistes nommés par le Dicastère des Causes des Saints. Ceux-ci, après un temps d'étude de la documentation (quelques semaines) seront réunis pour discuter le cas et exprimer leur vote. La date de cette réunion sera fixée par le Préfet du Dicastère et communiquée au Postulateur.

Après cet accord avec l'imprimeur, le Postulateur a rencontré le Secrétaire de la Cause des Saints, Mons. Antonio Albuquerque: c'est lui qui avait suggéré au Postulateur de reprendre le cas de Josette, qui demeurait dans les Archives du Dicastère. Il a été très content de constater que la Cause de notre Père était parvenue à ce moment important. "Il faut encore prier beaucoup!"

Enfin, le Postulateur était en train de sortir, quand il a entendu quelqu'un qui le saluait. C'était le secrétaire du Cardinal Marcello Semeraro, l'actuel Préfet du Dicastère des Causes des Saints, qu'il connaissait bien quand le Préfet était évêque dans le Diocèse d'Albano (le diocèse de la Communauté des Frères de Castel Gandolfo).

Le secrétaire a pris un rapide rendez-vous, pour que le Postulateur puisse parler très simplement avec le Cardinal Semeraro. Après avoir échangé sur leur état de santé, de Castel Gandolfo... le Cardinal a voulu connaître la situation de notre Cause. Il connaissait bien Félicité de la Mennais, mais il ne savait pas que notre Fondateur était son frère. Il a aussi fait des demandes sur le cas de la guérison et les étapes du Procès de Béatification. Enfin il a donné sa bénédiction. Naturellement il va respecter les conclusions des étapes canoniques et le travail autonome des spécialistes, mais sa rencontre nous pousse à faire grandir, toujours davantage, notre Dévotion au Père de la Mennais.

Fratel Dino